

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

Articles, amendements et annexes

Séances du mercredi 16 novembre 2005



SOMMAIRE

62^e séance

Loi de finances pour 2006.....	3
--------------------------------	---

63^e séance

Loi de finances pour 2006	5
---------------------------------	---

64^e séance

Loi de finances pour 2006	7
---------------------------------	---

62^e séance

Articles et amendements

LOI DE FINANCES POUR 2006

DEUXIÈME PARTIE

Projet de loi de finances pour 2006 (n^{os} 2540, 2568).

Mission « Agriculture, pêche, forêt et affaires rurales »

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 4 329 626 886 euros ;

Crédits de paiement : 2 951 456 801 euros.

Amendement n^o 613 présenté par le Gouvernement.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel.</i>		7 500 000
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés.		
Forêt.		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture. <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel.</i>		
Totaux	0	7 500 000
Solde		-7 500 000

Amendement n^o 39 rectifié présenté par M. Marleix, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>	16 000 000	3 000 000 3 000 000
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	0	6 000 000
Forêt	0	0

PROGRAMMES	+	-
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	7 000 000
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		6 000 000
Totaux	16 000 000	16 000 000
Solde	0	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	15 424 000	3 000 000
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		3 000 000
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés	0	6 000 000
Forêt	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	6 424 000
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel ..</i>		6 000 000
Totaux	15 424 000	15 424 000
Solde	0	

Amendement n^o 306 présenté par M. Dionis du Séjour.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	6 000 000	
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel.</i>		
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés.		
Forêt.		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture		6 000 000
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel.</i>		
Totaux	6 000 000	6 000 000
Solde	0	

Amendement n° 227 présenté par M. Herth, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques saisie pour avis.

I. – Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	326 000	
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel.</i>		
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés.		
Forêt.		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture.		
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel ...</i>		326 000
Totaux	326 000	326 000
Solde	0	

II. – Modifier ainsi les crédits de paiement :

(En euros)

PROGRAMMES	+	-
Gestion durable de l'agriculture, de la pêche et développement rural	66 288	
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel.</i>		
Valorisation des produits, orientation et régulation des marchés.		
Forêt.		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture		66 288
<i>dont Titre 2 Dépenses de personnel.</i>		
Totaux	66 288	66 288
Solde	0	

Article 74

Au deuxième alinéa de l'article L. 514-1 du code rural, les mots : « pour 2005, à 1,8 % » sont remplacés par les mots : « pour 2006, à 2 % ».

Amendement n° 38 présenté par M. Menuel.

Rédiger ainsi cet article :

« Dans le deuxième alinéa de l'article L. 514-1 du code rural, les mots : “, pour 2005, à 1,8 % ” sont remplacés par les mots : “librement par chacune d'entre elles” .»

Après l'article 74

Amendement n° 19 présenté par M. Guédon.

Après l'article 74, insérer l'article suivant :

« I. – Le premier alinéa du I de l'article 1609 *vicies* du code général des impôts est complété par les mots : “exception faite des huiles utilisées pour la conservation des produits de la mer”.

« II. – Les pertes de recettes pour le fonds de financement des prestations sociales agricoles sont compensées à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits perçus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

Mission « Développement agricole et rural »

ÉTAT B

Autorisations d'engagement : 135 460 000 euros ;

Crédits de paiement : 110 900 000 euros.